

Sujet : [INTERNET] fossés quartier Jayr et Crépignat  
De : > vivian.perroux ( )  
Date : 14/06/2022 à 06:12  
Pour : <eau@grandbourg.fr>, <ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr>

Bonjour

Concernant l'enquête dirigé par Mr Pierre DEGEZ sur la commune de VIRIAT

Mon envoi de mail a été bloqué d'où le retard d'un jour

En dessous mes requêtes

**ALES** Mardi 10 mai 2022

**Enquêtes publiques**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**« Déclaration d'intérêt général »**

Enquête publique, avant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, relative à l'extension des fossés sur la commune de VIRIAT, par la communauté d'agglomération de bassin de Bourg-en-Bresse

Par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2022, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.121-1 à R.123-21 du code de l'environnement, pendant 20 jours, du lundi 23 mai 2022 à partir de 10h00 au samedi 11 juin 2022 jusqu'à 11h45 sur la commune de VIRIAT.

Pendant toute la durée de l'enquête publique soit du lundi 23 mai 2022 à partir de 10h00 au samedi 11 juin 2022 jusqu'à 11h45 :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations, au maire de VIRIAT.
- le dossier d'enquête publique, comprenant une note de présentation générale, un métrage explicatif des travaux et la justification de l'intérêt général est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'AIN : <http://www.ain.gouv.fr>
- et sur le site internet de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse : <https://www.grandbourg.fr>

en mairie de VIRIAT, dans laquelle un registre d'enquête à feuilles non mobiles coté et paraphté par le commissaire enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie.

Les observations du public peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante : [ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr)

Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mo (Mégaoctets Mo). Ces observations électroniques seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans les meilleurs délais ;

les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de VIRIAT et seront insérées dans le registre d'enquête.

M. Pierre DEGEZ, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, à la mairie de VIRIAT.

3 services Actions d'Écologie  
CROISSANT 01008 Bourg-en-Bresse cedex  
tel : 04 74 24 49 49 - courriel du service : [eau@grandbourg.fr](mailto:eau@grandbourg.fr)  
Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires - service protection et gestion de l'environnement, et mairie de VIRIAT ainsi que sur le site internet des services de l'État, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

30600700

**VIES DES SOCIÉTÉS**

**Changements de dirigeants**

**ETABLISSEMENTS J ROSTAING**

Société par actions simplifiée  
au capital de 192 550 euros  
Siège social : 17, Avenue Charles de Gaulle  
01800 VILLIEU LOYES MOLLON  
759 200 405 RCS BOURG EN BRESSE

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité d'associés en date du 31 Décembre 2021, Monsieur Stéphane ROSTAING, demeurant Chemin des Côtes d'en Haut - 018 PEROUGES, a été nommé en qualité de Président, remplaçant de la société ROSTAING CROISSANT démissionnaire.

POUR AV  
Le Présid

30600700

1. Requête n°1 : quartier JAYR





Il y a une trentaine d'année nous avons accepté de laisser installer une buse de 800 pour l'évacuation de toutes les eaux pluviales du quartier Jayr, les Champs, Bretonnière au 370 chemin du quartier Jayr tout en accord avec la Mairie et le syndicat de la reyssouse ou il était convenu que les fossés serait entretenu régulièrement.

Cette évacuation d'eau pluviale et entre Mr RADIX Daniel et moi-même Vivian PERROUX  
Parcelle cadastrale AI-130 AI-193 (en jaune sur le plan ci-dessus) et AI-197  
En pointillé est le bief du syndicat de la reyssouse.

En 2014 j'ai été voir la Mairie concernant ces fossés car les fossés étaient bouchés.

Les pb rencontrés :

A la sortie de la buse de 800 comme il y a bcp de pente et bcp de débit, l'eau creuse le fossé (50 à 80 cm) ce qui déterre les piquets de clôture (qui sont tenus que par les fil de fer barbelé) et descend tous les cailloux dans mon près (AI130) , et bouche le fossé ce qui a entraîné sa déviation et inondation importante

- Voir photos « buse de 800 », « fossé bouché 1 à 5 », « déviation fossé 1 », « cailloux 1 à 6 », « piquet déterré 1 à 8 », « inondation 1 et 2 »
- Lorsque je veux entretenir mon près je peux qu'en été car comme nous sommes dans un endroit ou il y a déjà des sources et que les fossés ne sont pas entretenus il m'est impossible d'accéder, de plus je casse mon matériel (vitre , pare-brise, couteaux faucheuse etc...) avec tous les gros cailloux entrainer

Lorsqu'il pleut tout est inondé et il faut des semaines pour accéder au terrain

Il est temps et nécessaire de faire quelque chose, depuis 2014 je relance la Mairie, les conseillés et rien est fait, on veut aider les communes en acceptant les réseaux sur nos terrains pour améliorer le cadre de vie de tous ceux qui construisent et on doit supporter sans rien dire ses désagréments qui qui nous coûtent de l'argent.

Travaux à réaliser :

- prolonger les buses de 800 de 15 à 20 mètres pour que le rejet soit fait dans une partie plane
- refaire le fossé entre les parcelles AI130 et AI193
- refaire le fossé du syndicat de la reyssouse
- imposer aux agriculteur de laisser les clôtures (barbelées ou électrique) de chaque coté des fossés pour par que les animaux boivent dans les fossés ce qui les bouchent.

2. Requête n°2 : Crépignat

Le fossé longeant les parcelles H1894 et ZB49, obstrué sous l'ancienne voie ferrée, empêchant l'évacuation d'où la stagnation de l'eau dans ces parcelles :  
Sur une partie il y a un busage mais qui est trop haut d'où le besoin de la rabaisser pour faciliter l'évacuation

J'espère que ces travaux se réalisent rapidement !!!!

Ce serait avec plaisir de vous accueillir afin de constater ces lourds désagréments.

Merci d'avance

Veuillez me confirmer la bonne lecture

Vivian PERROUX

— Pièces jointes : —

piquet déterré 5.jpg	91,8 Ko
piquet déterré 6.jpg	98,7 Ko

piquet déterr� 7.jpg	93,5 Ko
piquet d�terr� 8.jpg	81,7 Ko
buse de 800.jpg	95,2 Ko
cailloux 1.jpg	167 Ko
cailloux 2.jpg	180 Ko
cailloux 4.jpg	179 Ko
cailloux 5.jpg	187 Ko
cailloux 6.jpg	183 Ko
cailoux 3.jpg	171 Ko
d�viation foss� 1.jpg	120 Ko
foss� bouch� 1.jpg	64,3 Ko
foss� bouch� 2.jpg	45,7 Ko
foss� bouch� 3.jpg	63,8 Ko
foss� bouch� 4.jpg	89,9 Ko
foss� bouch� 5.jpg	54,5 Ko
inondation 1.jpg	122 Ko
inondation 2.jpg	67,7 Ko
piquet d�terr� 1.jpg	142 Ko
piquet d�terr� 2.jpg	140 Ko
piquet d�terr� 3.jpg	96,6 Ko
piquet d�terr� 4.jpg	82,8 Ko